



Abus de faiblesse sur personne agée

Par **sarteck**, le **21/10/2010** à **22:37**

Bonjour,

Nous sommes 4 frère et soeur qui allons hériter de nos grand parents maternels (notre mère est décédée). Notre gd-mère est morte il y a 2 ans et notre gd-père depuis 2 mois. Nous héritons de moitié avec notre tante maternelle. Nos gd-parents sont proprio de leur maison et quand notre gd-mère est morte notre gd-père nous a donné 1 partie de l'héritage de notre gd-mère (son livret A) nous savons qu'il lui restait sur ses comptes bancaires 75 000 euros. Il avait 83 ans quand sa femme est morte et il était tres choqué, il n'était plus le même. Le problème est que notre tante est 1 personne très malhonnête. Toute sa vie, mes gd-parents ont payés pour elle, ses factures, sa maison, des voitures etc Elle travaillé dans 1 banque, elle a détourné de l'argent, ce sont mes gd-parents qui ont remboursés. A la mort de notre gd-mère elle a tout fait pour couper gd-père du reste de la famille, elle a dépensé tout son argent. Nous venons d'apprendre par le notaire que notre gd-père n'a plus rien sur ses comptes, il est même à découvert. Avons-nous 1 recours quelconque? Que pouvons nous faire? Notre tante est vraiment malhonnête, elle a volé des cartes de paiement de magasin à notre gd-mère quand celle ci était à l'hôpital, agonisante et a fait pour 2000 euros d'achats, vous voyez le genre, ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Que pouvons nous faire? Peut-on l'obliger à rembourser? Pouvons nous faire 1 action en justice? Merci de bien vouloir nous répondre car nous ne savons vraiment pas quoi faire. Nous estimons qu'elle a vraiment dépassé les limites, surtout que qqes temps avant sa mort, ma gd-mère m'avait dit en pleurs, qu'elle ne voulait plus payer pour notre tante, que c'était fini car elle n'en pouvait plus. Merci de bien vouloir nous indiquer s'il est possible de faire quelque chose.